

Bélaysse *en* Bref



Vallée du Lot et du Vignoble

mairie.belaysse@orange.fr

Numéro 149 (Janvier 2024)

<https://mairie.belaysse.fr/>

SOMMAIRE

- p. 1 – 4 : Comptes rendus des conseils municipaux des 12 décembre 2023 et 28 février 2024.
- p. 4 – 5 : Informations municipales.
- p. 5 : Informations communautaires.
- p. 5 – 6 : Informations associatives.
- p. 6 : Carnet noir.

Conseil municipal du 12 décembre 2023

Étaient présents : Jacques Baijot, Corinne Deshayes, François Klère, Denis Jaeck, Dany Lespinasse, Julie Loygues, Roland Pidoux.

Étaient absentes excusées : Isabelle Montétagaud (procuration à Jacques Baijot), Emmanuelle Leroyer, Christelle Lézouret

Était absente : Juliette Laevens

Corinne Deshayes est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 19h30.

Ordre du jour:

Délibération sur les tarifs du columbarium

Un columbarium de 6 cases va être installé ainsi qu'un jardin du souvenir.

En examinant les tarifs des communes avoisinantes, nous proposons un tarif de 730 € par case.

Comme pour les concessions enterrées, il s'agit d'une location pour une durée de 30 ans, renouvelable.

Chaque case peut accueillir deux urnes de taille standard.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération sur le plan de financement du projet d'aménagement du bourg

Ce plan prend en compte le maximum des dépenses prévues, sachant que certains points pourront être revus à la baisse et que, le projet détaillant plusieurs tranches, il est possible de ne réaliser que les tranches prioritaires.

Le 28 décembre, la nouvelle sous-préfète viendra à Bélaise pour se faire présenter le projet in situ.

Ce projet devrait être retenu assez facilement car il est très « vert » et ne prévoit pas de bétonisation.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération pour le Noël de l'école maternelle d'Anglars Juillac

Pour l'achat de jeux pour l'école à l'occasion de la fête de Noël, la directrice demande une participation de 30 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération sur l'achat de chèques cadeaux pour les employés municipaux

Il est possible d'acheter des chèques cadeaux, par tranche de 10€, pour nos employés municipaux. Ces chèques sont à dépenser chez les commerçants et artisans locaux.

Le maire propose un montant de 100€ par employé.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses

PLUI: après plusieurs échanges avec les habitants de Lalande, une proposition de remplacement a été faite pour les parcelles litigieuses.

De même, le maire a fait remonter les erreurs sur les qualifications de certaines parcelles des agriculteurs de la commune.

Même chose à propos de l'auto cross.

La séance est levée à 20h40

Conseil municipal du 28 février 2024

Étaient présents: Jacques Baijot, Corinne Deshayes, Denis Jaeck, Dany Lespinasse, Julie Loygues, Christelle Lézouret, Isabelle Montétagaud

Étaient absents excusés : Juliette Laevens (procuration à Christelle Lézouret), Emmanuelle Leroyer, Roland Pidoux

Était absent : François Klère

Étaient invités : William Cayrol, responsable du pôle développement économique à la CCVLV, Jacqueline Schut, Anne Schut et Pim Schut, gérants de la buvette Le Couvent.

Corinne Deshayes est secrétaire de séance.

La séance débute à 18h30.

Ordre du jour :

Point sur la buvette :

Le maire a invité William Cayrol et les gérants du Couvent pour faire le point sur l'activité de ce lieu depuis 2 ans et demi et avant le renouvellement éventuel de leur bail.

Anne Schut prend la parole pour rappeler ce qui était demandé par la mairie et ce qui a été réalisé.

- Lieu de vie accueillant : bar transformé, mobilier extérieur renouvelé
- Petite restauration : l'option « tapas » a été choisie et rencontre beaucoup de succès. Elle est possible à tout moment pendant les heures d'ouverture.
- Prix attractifs
- L'ouverture 7 jours sur 7 proposée par la famille Schut dans leur dossier initial n'a pas pu être maintenue, la majorité de l'activité se situe entre mai et octobre avec malgré tout l'ouverture les week-ends en basse saison. Cette « annualisation » permet d'équilibrer le budget.
- 35 artistes ont été accueillis pour des expositions auxquels s'ajoutent des présentations d'objets d'artisans locaux.
- Animations musicales durant toute l'année.
- Le Couvent salarie 4 personnes en CDI et embauche 7 salariés en CDD entre mai et octobre.

William Cayrol souligne le bilan positif qui répond aux attentes de départ, le professionnalisme des gérants et remercie la commune pour son implication et le dialogue. Les contraintes sont inévitables mais peuvent être atténuées.

Jacques Baijot indique qu'il va établir un nouveau contrat, professionnel, ainsi qu'un droit de terrasse et une charte de bon fonctionnement. Il propose que, lors des concerts, un employé du Couvent canalise la circulation vers le parking et accompagne la sortie des clients pour les inciter à un comportement plus respectueux des riverains.

Lors de précédentes discussions, il avait été proposé par les gérants de limiter les concerts à 4 par été mais ils craignent que les habitués ne soient frustrés et demandent s'il serait possible d'envisager, à côté des 4 concerts de juillet et août, d'en programmer un en juin et un en septembre, sans compter les animations musicales du dimanche en fin d'après-midi. À étudier au coup par coup.

Après cet échange, les invités quittent la salle.

Compte de gestion

Isabelle Montétagaud présente le compte de gestion qui montre un excédent positif de 133 702,37 € Ceci permettra de financer en partie les travaux d'aménagement du bourg et de bénéficier plus facilement d'un crédit pour compléter.

Tout cela sans augmentation de la fiscalité.

Le Maire ne prend pas part au vote.

Voté à l'unanimité

Compte administratif

Idem

Voté à l'unanimité.

Affectation de résultat

Le maire propose de verser 12 135,09 € au compte 001 (déficit d'investissement reporté), 133 702,37 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) et 28 335,09 € au compte 1068 (recette d'investissement).

Adoptée à l'unanimité

Délibération sur l'amortissement de la borne de recharge de véhicules électriques

M. Cave (DGFiP) a demandé qu'on amortisse notre participation, soit 2000€ sur 1 an.

Adoptée à l'unanimité

Règlement du columbarium et du jardin du souvenir

Pour information aux membres du conseil.

L'inauguration se fera le dimanche 24 mars à 11 h et, à cette occasion, seront dispersées les cendres de Renée Baijot en présence de sa famille.

Panneaux dans l'église

Pour dissimuler le matériel des Rencontres de Violoncelle (estrade et autres) au fond de l'église, la mairie a commandé des panneaux peints à Juan Frutos, artiste plasticien de Bélaye.

Le montant de la commande, 2000€, sera financé par moitié par la commune et les Rencontres.

Questions diverses :

- L'accès au tableau électrique est toujours impossible et il faut ôter la moquette murale et au sol. Un grand nettoyage s'impose rapidement.
- Dany Lespinasse demande s'il y a un recours possible contre la décharge sauvage de Vincent Vidal à Bellegarde. Le maire a pris des photos et va envoyer un courrier à l'intéressé.
- À Latour, Jacques Baijot et Isabelle Montétagaud sont intervenus pour régler un conflit de voisinage lié à un chien. Affaire à suivre.

La séance est levée à 20h45

Prochain Conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 28 mars à 18 h 30. Le budget prévisionnel 2024 sera y présenté et soumis au vote.

Informations municipales

PLUI :

Les résultats de l'enquête publique du PLUI sont consultables sur le site de la Communauté de Communes. La plupart des observations présentées par les bélaycois ont été prises en compte par les commissaires enquêteurs. Il reste à compiler tous ces éléments pour finaliser le document et le transmettre à la Préfecture qui validera ou non le projet présenté.

Columbarium :

La municipalité propose désormais la possibilité de mettre des urnes funéraires dans les cases d'un columbarium situé dans le cimetière de Bélaye, ainsi que la possibilité de disperser des cendres dans le jardin du souvenir contigu au columbarium. Le conseil municipal a adopté un règlement concernant les tarifs, les normes de plaques et d'inscription. Ce règlement est consultable en mairie.

L'inauguration de ce columbarium aura lieu **le dimanche 24 mars à 11h au cimetière** : ce jour-là les cendres de Renée Baijot seront dispersées en présence de sa famille. Elle avait fait don de son corps à la science et il n'y avait pas eu d'obsèques lors de son décès le 18 février 2023. Elle a été la dernière institutrice de l'école de Bélaye et a également été secrétaire de mairie pendant de nombreuses années. Un hommage lui sera rendu par le maire et nous invitons la population à s'y associer. Après la cérémonie, un pot convivial réunira les personnes présentes dans la salle des fêtes.

Salle des associations :

Lors de la visite annuelle pour vérification de la conformité des équipements électriques, l'entreprise Véritas n'a pas pu accéder au tableau électrique de la salle des associations, située à côté de la salle du Conseil au premier étage, car la pièce est trop encombrée. Il faut rendre cet accès possible et remettre la salle en état : enlever la moquette, repeindre, et mettre des étagères ou des placards de rangement le long des murs. Pour que ces travaux soient réalisables, il est nécessaire de vider la salle. Les différentes associations qui y ont stocké du matériel sont priées de le ranger provisoirement dans le fond de la salle du Conseil. Tout le matériel qui n'aura pas été enlevé avant la fin du mois de mai sera considéré comme pouvant être évacué à la décharge.

Informations communautaires

Le Président, les Vice-présidents, le directeur et les chefs de service de la Communauté de Communes se sont réunis à Bélaise le vendredi 8 mars de 9 h à 17 h pour un « séminaire budgétaire » où cours duquel ont été évoqués l'ensemble des projets communautaires et ont été proposés quelques arbitrages concernant leur financement.

Parmi les mesures phares, un engagement plus actif dans le domaine social et médical a été acté avec l'embauche d'une personne dédiée. L'agrandissement de la maison de santé de Prayssac et la création d'une maison médicale à Puy l'Evêque ont été confirmés. Le dispositif « territoire zéro recours » se met en place (notre communauté de communes fait partie des 39 territoires retenus à l'échelle nationale pour expérimenter et partager les solutions pour lutter contre le non-recours aux droits sociaux). Les mesures d'accompagnement dans les politiques d'accès au logement sont renforcées. Un effort financier important a été proposé dans le domaine de la voirie. Pour ce qui concerne l'enfance-jeunesse, la fermeture du centre de loisir de Lacapelle-Cabanac sera compensé par un redéploiement du service sur les autres structures du territoire.

Au niveau culture, la montée en puissance de l'Ecole de musique a été saluée. Sous la direction de notre concitoyen Jean Marc Déjean, de nouveaux projets ont été mis en place : interventions dans toutes les écoles du territoire, création d'un Orchestre à l'Ecole à Puy l'Evêque, refonte de l'enseignement et rapprochement avec l'Harmonie locale. D'autres projets ont été évoqués pour cet automne : création d'un festival de la marionnette à Prayssac et hommage au travail de collation des musiques traditionnelles mené par l'abbé Lacoste (encore un bélaycois !) à l'occasion du centenaire de son décès.

Toutes ces informations (et bien d'autres) sont à retrouver sur le site internet de la Communauté de communes et sur Intramuros

Informations associatives

Vivre à Bélaise

L'association « Vivre à Bélaise » propose le **samedi 16 mars à 20h30** un spectacle consacré à Georges Brassens. Accompagné par Pierre Debiesme — un véritable homme-orchestre ! — et la remarquable

contrebassiste Anne Gouraud, Yves Uzureau nous livre des versions étonnantes des chansons du Sétois, où blues, jazz, country, rock, samba... fraternisent magistralement.

Rencontres de Violoncelle

Pour la 4ème année consécutive, le violoncelle est allé à la rencontre du jeune public de notre territoire communautaire. L'engouement pour ces ateliers musicaux transplantés dans un établissement scolaire ne se dément pas, tant auprès du personnel enseignant que des parents et bien entendu des enfants.

Pendant 3 jours, les 6, 8 et 9 février 2024, les 91 élèves de l'école publique primaire de Puy l'Evêque et 48 enfants de la maternelle de ce même établissement ont bénéficié de l'immersion dans le monde culturel musical autour du violoncelle, cet instrument imposant par sa taille dont la richesse et la sonorité sont encore largement méconnues pour un public aussi jeune.

Ces ateliers, entièrement pris en charge par l'association des Rencontres de Violoncelle de Bélaise, avec l'aide appuyée de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, sont une aubaine pour nos jeunes scolaires du territoire.

Ils permettent à tous les élèves d'un même établissement de profiter ensemble d'un moment culturel de qualité et enrichissant et peut-être, éveiller en eux l'envie d'aller découvrir d'un peu plus près encore cet instrument ou bien d'autres, dans les écoles de musique du territoire, voire entraîner leurs parents aux concerts.

Carnet noir

Nous avons appris avec tristesse le décès, le 3 février dernier, de Douglas Lamont, à l'âge de 86 ans. Il laisse à Bélaise le souvenir d'un homme chaleureux très présent dans le milieu associatif. A sa fille Alexandra, à sa famille et ses amis, nous adressons un message de condoléances sincères et amicales.

Le « Carnet noir » a oublié de publier en son temps l'avis de décès de Charles Bargues, viticulteur à Lalande. Il était né en 1927 et s'est éteint le 26 juin 2023. Avec toutes nos excuses pour cet oubli, nous assurons sa femme Josette, sa fille Martine, sa famille et ses amis de notre sympathie.